

**TITRE DU POSTE :****Agente en assiduité scolaire et en gestion de crise****SERVICE :****Services aux élèves****SUPÉRIEUR IMMÉDIAT / SUPÉRIEURE IMMÉDIATE:****Direction des services aux élèves*****SOMMAIRE DU POSTE***

La personne qui occupe ce poste conseille les étudiants concernant les questions scolaires, les questions personnelles et sociales telles que l'assiduité, la consommation de drogues, la dépression, la sexualité, les troubles d'alimentation, l'anxiété, le respect de soi, les problèmes familiaux, les relations avec autrui, la maîtrise de la colère, le décès d'un proche, d'un membre de la famille, les tendances suicidaires et les mauvais traitements. La personne qui occupe ce poste discute avec les enseignantes et les enseignants et les parents ou d'autres membres de l'administration ou spécialistes, comme les psychologues, les orthophonistes et les travailleurs sociaux, des différentes questions ou préoccupations et consulte les représentants d'agences communautaires au sujet des programmes et des ressources. La personne coordonne les interventions lors de situations de crise au sein des écoles.

FONCTIONS

- ◆ Évaluer les besoins de l'élève ;
- ◆ Établir des plans d'intervention pour les élèves ;
- ◆ Coordonner la mise en œuvre des plans d'intervention ;
- ◆ Maintenir un dossier d'intervention – assiduité et comportement ;
- ◆ Représenter le Conseil à la cour provinciale dans des dossiers d'assiduité ;
- ◆ Développer et offrir des formations sur mesure aux intervenants (éducatrices, éducateurs, directions, enseignantes, enseignants) pour adresser des besoins des élèves ;
- ◆ Effectuer des recherches et des analyses des troubles spécifiques qui nuisent au bon fonctionnement de l'enfant et de la famille ;
- ◆ Animer des sessions individuelles ou de groupe suite à un suicide ;
- ◆ Rencontrer les parents pour offrir des sessions de counselling et de la formation ;
- ◆ Coordonner les services des intervenants communautaires et de l'équipe école ;
- ◆ Faire des recommandations aux directions d'école dans des situations de crises ;
- ◆ Effectuer tout autre tâche reliée à ses fonctions.

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES (Y COMPRIS L'EXPÉRIENCE)

Diplômes, brevets, attestations

- ◆ Certificat ou diplôme collégial de trois ans en Travail social ou en Techniques d'éducation spécialisées, ou un programme d'apprentissage de quatre ou cinq ans, ou diplôme universitaire dans un domaine connexe, ou l'équivalent ;
- ◆ Formation d'instructeur en 'Non Violent Crisis Intervention ;
- ◆ Formation avancée en «Critical Incident and Stress Debriefing» ;
- ◆ Certificat en prévention de suicide.

Expérience antérieure

- ◆ Le total de l'expérience en cours d'emploi et de l'expérience professionnelle connexe, préalablement acquise, pour pouvoir bien exécuter et avec compétence toute la gamme des tâches est de cinq ans ou plus, mais de moins de six ans.

Compétences

- ◆ Capacité à étudier les facteurs d'une situation de crise ou d'un problème sérieux ;
- ◆ Habileté à maintenir un dossier d'intervention et d'assiduité/comportement pour la préparation de rapports pour la cour provinciale ;
- ◆ Capacité à concevoir et établir un plan d'intervention en assiduité et comportement et prévention du suicide ;
- ◆ Capacité de réagir vite lors des interventions en situation de crise ;
- ◆ Counselling à court terme auprès des élèves, de la famille et des membres du personnel ;
- ◆ Capacité à élaborer des plans de formation pour les intervenants auprès des élèves ;
- ◆ Capacité à travailler sous pression et à gérer plusieurs dossiers simultanément ;
- ◆ Capacité à gérer son temps de façon efficace ;
- ◆ Capacité de prendre des décisions d'ordre légal ;
- ◆ Capacité à se déplacer dans les écoles, au domicile des élèves ou à des agences communautaires ;
- ◆ Bonne maîtrise du français et de l'anglais oral et écrit.

SUPERVISION EXERCÉE

- ◆ Sans objet.

CLASSIFICATION DU POSTE

- ◆ Selon l'échelle de rémunération de la convention collective de la FEÉSO.